



Plus de choix. Plus de contrôle.  
**Plus de Canada dans  
 notre assiette :**

**La Stratégie nationale  
 de sécurité alimentaire**

11 juin 2026



Agriculture et  
 Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
 Agri-Food Canada

Canada



SOUS EMBARGO

## Stratégie nationale de sécurité alimentaire

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 2026

Version électronique disponible à l'adresse

<https://agriculture.canada.ca/fr/ministere/initiatives/strategie-nationale-securite-alimentaire>

No AAC. 13373F

No catalogue. A34-27/2026F-PDF

ISBN 978-0-662-33952-6

Issued also in English under the title  
More Choice. More Control. More Canada:

**The National Food Security Strategy**

<https://agriculture.canada.ca/en/department/initiatives/national-food-security-strategy>

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur [agriculture.canada.ca](https://agriculture.canada.ca) ou composez sans frais le [1-855-773-0241](tel:1-855-773-0241)



Plus de choix. Plus de contrôle.

## Plus de Canada dans notre assiette.

La sécurité alimentaire du Canada reposera sur notre capacité à bâtir un système qui nous offre des aliments plus abordables, qui nous amène à réduire notre dépendance à l'égard d'autres pays et qui nous rend moins vulnérables aux circonstances extérieures. À cette fin, nous avons besoin de trois choses :

### Premièrement, nous avons besoin de plus de choix

Les agriculteurs ont besoin de plus d'endroits pour vendre leurs produits. Les petits épiciers indépendants ont besoin de plus de sources d'approvisionnement pour leurs magasins afin de pouvoir concurrencer les grands détaillants. Les consommateurs ont besoin de choix plus abordables lorsqu'ils font leurs achats, et les habitants des collectivités rurales, éloignées et nordiques ont besoin d'un meilleur accès à des fruits et légumes frais à des prix raisonnables.

### Deuxièmement, nous avons besoin de plus de contrôle

Nous devons réduire notre dépendance à l'égard d'autres pays en transformant davantage les aliments que nous cultivons et en utilisant de nouvelles technologies pour cultiver les aliments que nous ne pouvons pas cultiver à grande échelle toute l'année. Les agriculteurs ont besoin de plus de contrôle en ayant accès aux intrants agricoles dont ils ont besoin pour améliorer la productivité et d'avoir plus de contrôle sur le transfert de leurs exploitations à la génération suivante.

### Enfin, plus de choix et plus de contrôle nous donneront plus de Canada dans notre assiette.

Plus d'aliments cultivés ici. Plus d'aliments transformés ici. Plus d'aliments sur les étagères des magasins provenant d'ici. Et plus de travailleurs dans le secteur agroalimentaire canadien.

**Plus de choix. Plus de contrôle. Plus de Canada dans notre assiette : La Stratégie nationale de sécurité alimentaire** produira des retombées concrètes pour la population canadienne à l'échelle du système alimentaire.

Il faut cultiver, transformer et vendre une plus grande part de nos aliments ici, afin que la population canadienne n'ait pas à payer le prix chaque fois qu'un problème survient ailleurs.

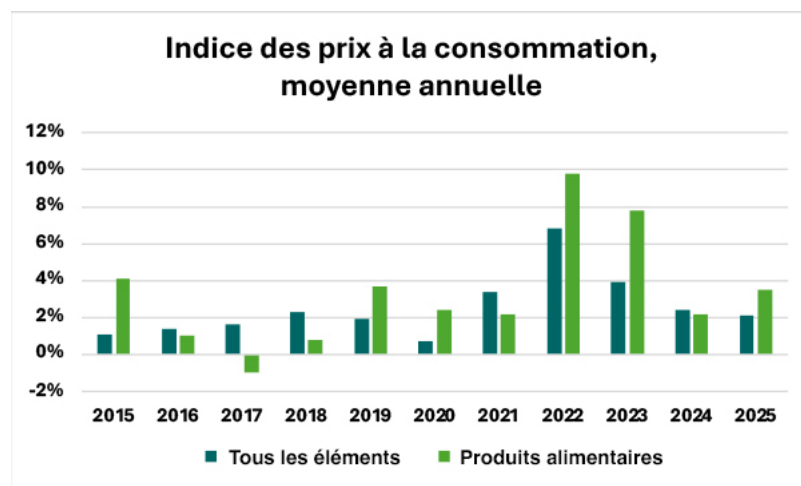
- **Les familles canadiennes** profiteront de prix plus abordables à l'épicerie ainsi que d'un plus vaste choix de commerces et de produits. Une part accrue des produits offerts proviendra de producteurs locaux et de transformateurs alimentaires établis au Canada. Ainsi, les collectivités rurales et nordiques auront un meilleur accès à des fruits et légumes toute l'année.
- **Les agriculteurs** auront plus d'occasions de vendre leurs produits à proximité de leur lieu de production et de tirer de meilleurs revenus. Ils auront accès plus rapidement à de nouveaux produits, notamment des engrais et des technologies de lutte antiparasitaire, qui soutiendront leur productivité et leur permettront de rivaliser sur un pied d'égalité avec les producteurs d'autres pays. Le transfert d'exploitations agricoles familiales à la prochaine génération d'agriculteurs se fera aussi plus facilement.
- **Les épiciers indépendants et autres fournisseurs** dépendront moins des grossistes exploités par leurs concurrents, ce qui facilitera leur capacité à rivaliser avec les grandes chaînes. Ils pourront collaborer afin de partager les coûts liés aux infrastructures, notamment l'entreposage frigorifique et le transport, ce qui permettra de réduire les coûts et ainsi d'offrir des prix plus abordables.
- **Les fabricants d'aliments et de boissons** auront un meilleur accès à des programmes ciblés et à de nouveaux mécanismes de financement qui soutiennent la croissance à toutes les étapes, favorisant ainsi l'innovation et l'expansion. Cette croissance réduira la dépendance du Canada à l'égard d'autres pays pour la transformation des aliments produits par ses agriculteurs et stimulera les exportations, créant des emplois et des possibilités économiques.
- **L'industrie de l'agriculture en environnement contrôlé** pourra produire davantage de fruits et légumes à plus d'endroits, réduisant ainsi la dépendance du Canada aux importations. Grâce à l'automatisation et à une consommation énergétique réduite, ces produits pourront être offerts à moindre coût, ce qui les rendra plus abordables pour les consommateurs.

## Contexte

Devant la hausse des prix des aliments, qui complique l'accès de nombreux Canadiens et de leurs familles à une quantité suffisante d'aliments nutritifs à un prix abordable, le gouvernement a déjà pris des mesures importantes pour rendre l'épicerie plus abordable immédiatement. La présente Stratégie nationale de sécurité alimentaire va plus loin, avec une série de nouvelles initiatives pour s'attaquer aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire qui touchent les Canadiens partout au pays, en particulier les plus vulnérables.

Parallèlement, les développements géopolitiques mondiaux exercent une pression supplémentaire sur les systèmes alimentaires et les prix, aggravant les défis au pays. Le conflit au Moyen-Orient fait augmenter le prix des engrais et du carburant qui sont nécessaires pour effectuer la culture et le transport des aliments. Un quart de l'azote utilisé dans les engrais vendus à l'échelle mondiale transite par le détroit d'Hormuz, tandis que le carburant et les engrais représentent plus de la moitié du coût de production d'un acre de culture, comme le maïs. De plus, les hausses de prix du diesel font en sorte qu'il devient plus coûteux d'assurer le transport des aliments par camion.


**Figure 1 : Les prix des produits d'épicerie ont augmenté brusquement et plus rapidement que ceux des autres produits vendus après la pandémie.**



Source : Statistique Canada 18-10-0005-01.

Le Canada est le neuvième exportateur mondial de produits agroalimentaires, avec des exportations annuelles d'une valeur d'environ 100 milliards de dollars par année, le blé et les produits céréaliers transformés représentant à eux seuls près de 22 milliards de dollars.

Toutefois, le Canada est également le onzième importateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires. Les États-Unis sont le plus important partenaire commercial du



Canada dans le secteur agroalimentaire, représentant plus de 61 % de nos exportations et plus de la moitié de nos importations.

Bien que le Canada cultive et récolte une grande quantité de produits primaires et qu'il produit d'importantes quantités de bétail, son système alimentaire n'est pas à l'abri des répercussions des conflits géopolitiques, des droits de douane et des changements climatiques qui ont des répercussions sur les agriculteurs et les consommateurs.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a entraîné des hausses immédiates des prix mondiaux en 2022. Le Canada a importé plus du tiers (35 %) des 9,8 milliards de dollars que nos agriculteurs ont dépensés en engrais en 2023. Cette dépendance à l'importation d'engrais augmente la vulnérabilité du Canada aux conflits géopolitiques, lesquels peuvent perturber l'offre et faire augmenter les prix intérieurs. La politique douanière actuelle des États-Unis a également une incidence sur les prix pour les consommateurs canadiens. Environ la moitié de toutes les importations alimentaires du Canada, ainsi que de nombreux intrants essentiels, transitent par les États-Unis. Par conséquent, lorsque les États-Unis imposent des droits de douane à d'autres pays, les importateurs alimentaires au Canada assument des coûts additionnels qui sont absorbés par les consommateurs. La priorité du gouvernement demeure d'établir une nouvelle relation économique avec les États-Unis et de renforcer sa collaboration avec des partenaires commerciaux fiables partout dans le monde.

Les phénomènes météorologiques ont des répercussions importantes sur le cours des aliments. Selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'ici le milieu du siècle, les changements climatiques pourraient causer une réduction des rendements mondiaux de maïs de 16 % et de ceux de riz et de blé de 7 %, ce qui entraînerait des hausses des prix mondiaux de 26 % pour le blé, de 28 % pour le maïs et de 31 % pour le riz. En 2021, les conditions de sécheresse dans les Prairies ont mené à la hausse des prix des produits alimentaires à base de blé. Selon Statistique Canada, la production de blé a chuté de 37 % en raison de la sécheresse de 2021, comparativement à l'année précédente.



## Facteurs nationaux en lien avec l'accessibilité financière des aliments et la vulnérabilité alimentaire


De nombreux facteurs qui influencent les prix des aliments sont des enjeux mondiaux qui dépassent la capacité du Canada à les contrôler directement (p. ex. conflits géopolitiques, droits de douane et changements climatiques). Les facteurs à l'origine de l'inflation alimentaire au Canada sont les mêmes que ceux observés dans le reste du monde. Depuis janvier 2020, l'inflation des prix alimentaires au Canada (31 %) est comparable à celle des autres pays du G7 : Royaume-Uni (39 %), Allemagne (39 %), Japon (31 %), États-Unis (32 %), Italie (31 %) et France (27 %). Cependant, il y a des domaines où nous pouvons prendre des mesures au pays qui mèneront à un système alimentaire plus abordable et plus résilient. La Stratégie vise à mettre en œuvre ces mesures.

La chaîne d'approvisionnement alimentaire nationale du Canada subit des contraintes de coûts à chaque étape de la production. Le graphique ci-dessous montre quelle part de chaque dollar dépensé en aliments par les Canadiens est attribuée aux coûts tout au long de la chaîne d'approvisionnement (à l'exclusion des restaurants) ainsi que certaines pressions clés.

Figure 2 : Éléments et pressions de la chaîne d'approvisionnement alimentaire



\*Le graphique n'inclut pas les restaurants (28 % des dépenses de consommation). Estimations préliminaires d'AAC, fondées sur les tableaux des ressources et des emplois de Statistique Canada.



Pour chaque dollar dépensé par les Canadiens en aliments produits au pays en 2022, environ 23 cents étaient remis aux transformateurs alimentaires, 16 cents aux détaillants alimentaires et 11 cents aux agriculteurs canadiens<sup>1</sup>. Bien que la transformation des aliments représente la plus grande part des coûts alimentaires nationaux (à l'exclusion des restaurants), cela ne signifie pas que les transformateurs réalisent le plus de profits ou contribuent davantage à l'inflation des prix des aliments. Cela signifie plutôt que leurs coûts sont plus élevés que ceux des autres maillons de la chaîne d'approvisionnement et que des mesures ciblées visant à réduire ces coûts pourraient donc avoir un impact plus important sur la baisse du prix final payé par le consommateur.

Une autre observation clé est que les coûts de transport pèsent beaucoup plus sur les dépenses alimentaires des consommateurs au Canada qu'aux États-Unis (7 % par rapport à 4,6 %). Malgré les affirmations de certains selon lesquelles la tarification du carbone augmente le prix des aliments, la réalité est que le gouvernement du Canada a déjà supprimé le prix du carbone à la consommation et, comme l'a confirmé une analyse indépendante, la tarification du carbone industriel ne s'applique pas à la plupart des exploitations agricoles ou au transport dont elles dépendent, et a une incidence négligeable sur les prix des aliments.

## Manque de concurrence

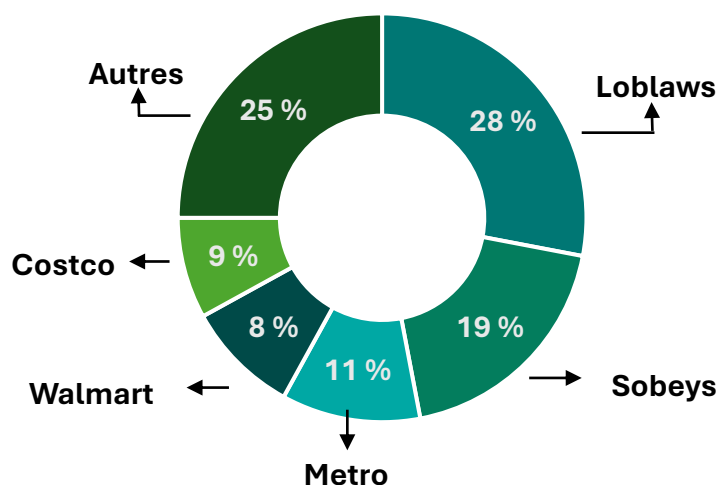
Un petit nombre de grandes entreprises contrôlent une part considérable du marché tout au long de la chaîne d'approvisionnement du Canada (p. ex. commerce de détail, commerce de gros, transformation), ce qui rend la concurrence plus difficile pour les petites et moyennes entreprises. Lorsqu'une de ces grandes entreprises est confrontée à un problème dans ses activités, cela peut aussi avoir des conséquences considérables sur l'offre globale et entraîner des pics de prix.

Les préoccupations propres aux chaînes d'épicerie sont mises en évidence dans les conclusions de l'étude de marché réalisée en 2023 par le Bureau de la concurrence, qui a révélé que cinq grands distributeurs dominent le marché de détail alimentaire, contrôlant la grande majorité de l'approvisionnement des Canadiens en produits d'épicerie. Le contexte actuel de la vente au détail témoigne d'une importante consolidation : depuis 1986, une série de 15 fusions a fait passer le nombre de grandes chaînes d'épicerie de huit à cinq.

---

<sup>1</sup> Selon les estimations préliminaires d'AAC basées sur les tableaux des ressources et des emplois de 2022 (les données les plus récentes disponibles couvrant en détail chaque étape de la chaîne d'approvisionnement alimentaire).

**Figure 3 : Concentration dans le secteur de l'alimentation au détail au Canada**



- Les 5 principaux détaillants de produits d'épicerie, soit Loblaw's, Metro, Empire (Sobeys), Walmart et Costco, représentent ~75 % des ventes.
- Le reste des ventes provient des chaînes régionales, à savoir plus de 6 900 épiciers indépendants et 27 000 dépanneurs.
- Pattison Food Group est le plus important fournisseur d'aliments et de produits de santé de l'Ouest canadien.
- La Compagnie du Nord-Ouest est le principal détaillant dans les collectivités rurales du Nord canadien.
- Actuellement, il n'y a aucun épicier régional de premier plan dans l'Est du Canada.


Source : Part de marché en 2023, selon l'USDA. *Retail Foods Annual (2024)*, [Canada : Retail Foods Annual | USDA Foreign Agricultural Service](#)

En raison de cette concentration, il est difficile pour les petits détaillants alimentaires de rivaliser efficacement sur le marché. Les clauses immobilières restrictives (également appelées contrôles de propriété) limitent les types d'entreprises qui peuvent être exploités sur les propriétés. Dans le cas des épicerie, les grands détaillants peuvent négocier des clauses qui empêchent d'autres épicerie plus petites d'exister sur la même propriété ou qui limitent certaines catégories de produits (par exemple les viandes, les produits de boulangerie ou les épicerie à services complets). En juin 2023, le Rapport de l'étude de marché du Bureau de la concurrence sur le secteur de l'épicerie de détail a désigné les contrôles de propriété comme étant un obstacle susceptible de réduire la concurrence et de compliquer l'ouverture de nouvelles épicerie.

Le Bureau a officiellement lancé une enquête le 1<sup>er</sup> mars 2024. Le commissaire a déclaré que certaines restrictions liées aux baux pourraient être conçues pour limiter les locataires potentiels et entraver la concurrence sur le marché de l'épicerie.

Les détaillants alimentaires indépendants sont en concurrence avec les grandes chaînes, mais beaucoup d'entre eux dépendent également des réseaux de distribution de ces dernières. Cela signifie que de nombreux détaillants alimentaires indépendants ont des options limitées et doivent payer les marges bénéficiaires imposées par leurs concurrents plus importants pour les produits qu'ils revendent ensuite aux Canadiens.

Bien que la concentration dans le secteur de l'épicerie ait récemment fait l'objet d'une attention particulière, la consolidation existe à tous les niveaux du système alimentaire



canadien, parfois au détriment des producteurs et des consommateurs. Lors des consultations publiques, les intervenants ont souligné que le manque de concurrence était particulièrement préoccupant sur des marchés, comme ceux des engrais, de la transformation de la viande, du transport des grains et de la distribution de gros des produits d'épicerie.

Au niveau primaire, les agriculteurs canadiens ont exprimé à maintes reprises des préoccupations au sujet de la consolidation; la concentration sur les marchés des engrais, de la vente au détail de produits agricoles, des semences et des produits chimiques est considérée comme étant la plus nuisible.

Dans la transformation des aliments, la concentration est également relativement élevée dans les sous-secteurs clés :

- Pour de nombreux produits alimentaires préemballés vendus au Canada, de quatre à huit entreprises représentent souvent près de 90 % des ventes.
- Deux entreprises contrôlent environ 85 à 90 % des abattoirs de bœuf inspecté par le gouvernement fédéral au Canada.
- La transformation du porc n'est que légèrement plus diversifiée, avec 70 % des parts de marché contrôlées par quatre entreprises en 2019.

Les récentes modifications visant à renforcer la *Loi sur la concurrence* fournissent une base pour être plus proactifs et avoir de nouveaux outils à l'appui de l'avenir de la concurrence.

## Capacité de transformation

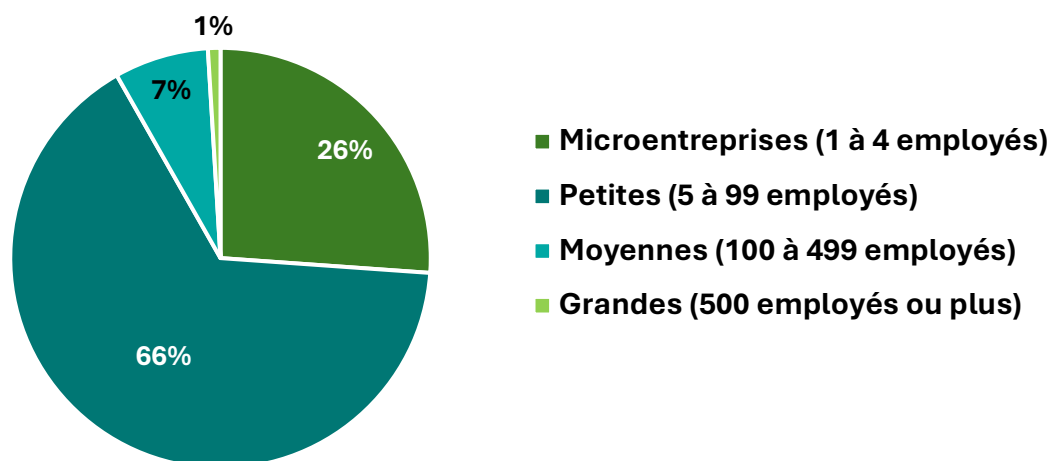
L'industrie de la transformation des aliments, des fruits de mer et des boissons est le plus important secteur manufacturier au Canada et représente un lien essentiel entre la production agroalimentaire et les marchés domestiques et mondiaux. Il représente environ 70 % de tous les aliments et boissons transformés consommés sur le marché canadien, tout en étant le plus important acheteur de production agricole canadienne; il constitue ainsi une base solide pour accroître la production à valeur ajoutée pour le marché domestique et les marchés d'exportation.

Malgré sa taille actuelle, le Canada ne transforme pas autant qu'il le pourrait les aliments cultivés ou récoltés au pays. Ces aliments sont plutôt exportés vers d'autres pays pour y être transformés. Cela réduit notre souveraineté alimentaire et nous prive des gains économiques potentiels associés à la transformation de ces aliments au Canada.

- La structure de l'industrie rend la croissance difficile. Un petit nombre de grandes entreprises représente la majeure partie de la production, tandis que seuls 7 % des établissements sont de taille moyenne (figure 4). Cela s'explique par le fait que de nombreuses entreprises de taille moyenne ne disposent pas des capitaux nécessaires pour investir dans la technologie et atteindre une taille suffisante pour concurrencer sur les marchés d'exportation.
- Les microentreprises et les petites entreprises jouent un rôle important dans les communautés à travers le Canada, mais elles manquent souvent de capitaux pour se développer et s'étendre à l'échelle nationale.

Le Canada est doté d'une vaste industrie de la transformation des aliments, mais la taille relative de notre secteur de la transformation des aliments, comparativement à celle de notre secteur de l'agriculture primaire, est plus petite que celle d'un grand nombre de nos camarades. Le PIB du secteur canadien de la transformation des aliments est seulement 10 % plus élevé que celui de l'agriculture primaire canadienne, tandis que celui du secteur de la transformation des aliments est 30 % plus élevé que celui du secteur de l'agriculture primaire en France et 70 % du secteur de l'agriculture primaire aux États-Unis et en Allemagne.

**Figure 4 : Taille des établissements de transformation des aliments et des boissons, 2025**



Source : Statistique Canada, Registre des entreprises.

Bien que l'industrie de la transformation alimentaire dans son ensemble soit assez importante, il existe des domaines où le Canada dispose de capacités limitées. Dans certaines régions, la consommation des Canadiens repose fortement sur l'importation d'aliments transformés, comme les fruits et légumes en conserve et surgelés, les produits alimentaires préemballés ou les emballages.



### Viande

- Bien que le Canada soit un chef de file dans la production animale, la capacité de transformation nationale n'est pas suffisante pour l'accompagner. Par conséquent, le Canada dépend de la transformation à l'extérieur du pays, ce qui peut augmenter les coûts des aliments et affaiblir l'autosuffisance alimentaire.
- Par exemple, en 2025, 24 % des porcs vivants et 20 % des bovins vivants ont été exportés aux États-Unis. Parallèlement, le Canada dépend de l'importation de bœuf (26 % de la consommation) et de porc (30 % de la consommation) pour répondre à la demande.



### Transformation des légumes

- Le Canada est un important producteur de légumes, en particulier de pommes de terre; cependant, les lacunes dans les capacités de transformation nationales limitent la capacité à transformer pleinement ces produits, ce qui nous rend plus dépendants des autres.
- Par exemple, le Canada est un grand producteur de tomates et exportateur de tomates fraîches, avec plus de 724 millions de dollars en exportations de tomates fraîches en 2025. Parallèlement, le Canada importe d'importantes quantités de produits de tomates transformées pour répondre à la demande des consommateurs canadiens, avec plus de 511 millions de dollars en produits de tomates transformées importés en 2025.
- Dans l'ensemble, 45 % des conserves de fruits et de légumes consommés par les Canadiens proviennent d'importations, dont 58 % des États-Unis.



## Poisson et fruits de mer

- Le Canada dispose d'une industrie des poissons et des produits de la mer très forte. Malgré cela, les importations de produits de la mer préparés et emballés dépassent 2,5 milliards de dollars par année. Les importations représentent la majorité des fruits de mer transformés consommés au pays, bien que le Canada figure parmi les principaux producteurs de fruits de mer de grande qualité.
- La capacité de transformation du poisson et des produits de la mer que le Canada possède est fortement concentrée à quelques endroits seulement. De nombreuses communautés côtières, éloignées, autochtones et nordiques ne disposent pas d'infrastructures locales suffisantes pour assurer la transformation, l'entreposage frigorifique et la logistique, ce qui limite l'offre domestique au pays, augmente les coûts et réduit l'autosuffisance.

## Dépendances en matière d'importation



### Fruits et légumes

- Le Canada peut être comparé à des pays comme l'Allemagne, le Japon ou la France, en ce sens que le climat, les limites saisonnières de culture et la spécialisation agricole font qu'on n'y produit pas suffisamment de fruits et de légumes tout au long de l'année pour répondre à l'ensemble des besoins alimentaires et aux niveaux de consommation recommandés des Canadiens.
  - Les Canadiens dépendent des importations pour 88 % des fruits frais et des noix qu'ils consomment et 72 % des légumes, dont 40 % proviennent des États-Unis.
    - En comparaison, les États-Unis dépendent de deux fois moins d'importations que le Canada pour répondre à leurs propres besoins en légumes.
    - Ensemble, les fruits et légumes frais représentent environ 15 % des dépenses moyennes d'épicerie des Canadiens.
  - En 2024, le Canada comptait 974 exploitations commerciales de légumes de serre produisant 866 484 tonnes métriques de légumes et générant des ventes de 2,7 milliards de dollars. Cela représente une hausse de 5 % de la production par rapport à 2023. L'Ontario a continué de dominer le secteur des légumes de serre en 2024, avec 72 % de la production totale au Canada, suivie par la Colombie-

Britannique et le Québec, qui représentaient respectivement 13 % et 9 %. L'ensemble des autres provinces se partagent les 6 % restants.

- La production en serre est toutefois fortement concentrée sur le plan des cultures (les concombres, les tomates et les poivrons représentent 96 % de la production en serre), des lieux de culture (plus de 85 % de la production s'effectue en Ontario et en Colombie-Britannique) et des destinations pour la vente (environ 71 % de la valeur des ventes est destinée aux États-Unis).
- De plus, le développement de nouvelles variétés adaptées à la culture à l'intérieur et les coûts élevés de main-d'œuvre et d'énergie sont des obstacles clés qui limitent ce qui est cultivé et à quel endroit.

## Approches réglementaires qui augmentent les coûts et limitent la croissance

Le Canada est reconnu dans le monde entier pour son système de réglementation alimentaire solide et fondé sur la science. Bien que ce système contribue à la sécurité de notre approvisionnement alimentaire et à notre accès aux marchés étrangers, les retards et les inefficacités qu'il comporte peuvent faire grimper les coûts pour les producteurs, limitant ainsi leur capacité à se développer et réduisant la concurrence. Cela entraîne des répercussions sur la sécurité alimentaire et les prix à la consommation au Canada.


- Il peut être difficile pour les entreprises agricoles de s'y retrouver dans les exigences réglementaires fédérales, provinciales et municipales. Il en résulte une augmentation des coûts ainsi qu'une baisse des incitations à l'investissement et de la production.
- Les règlements visent à corriger les défaillances du marché et à protéger l'intérêt public en matière de sécurité, de santé et d'environnement; toutefois, si elle n'est pas contrôlée, l'accumulation de règlements au fil du temps peut imposer des coûts à de nombreuses entreprises et faire grimper les prix. Selon une étude menée en 2025 par Statistique Canada, l'accumulation des exigences réglementaires fédérales entre 2006 et 2021 est associée à une réduction de 1,7 % de la croissance du PIB canadien et de 9 % des investissements des entreprises.
  - Les exigences réglementaires municipales et provinciales exacerbent la complexité du système, ce qui augmente encore les coûts.

- Selon les intervenants du secteur agroalimentaire :
  - Cette inefficacité entraîne des coûts inutiles lors de la fabrication de nouveaux produits alimentaires. Ces coûts sont ensuite transférés aux consommateurs, qui doivent payer des prix plus élevés.
  - Les processus réglementaires peuvent nuire à la croissance sans nécessairement avoir des avantages pour la santé et la sécurité.

## Comment d'autres pays renforcent leur autosuffisance alimentaire

D'autres pays agissent de manière proactive pour faire progresser leurs propres stratégies de sécurité alimentaire. Ces pays investissent à différents niveaux de leur chaîne d'approvisionnement. Cela comprend des investissements dans la modernisation et l'innovation de la transformation alimentaire, l'agriculture en environnement contrôlé (AEC) et l'agriculture de précision, ainsi que la distribution et le transport. Certains ont fixé des objectifs clairs en matière d'autosuffisance alimentaire. Par exemple :

- Les Pays-Bas maintiennent l'une des structures de système d'innovation et de connaissances agricoles les plus solides de l'OCDE. Le Fonds national de croissance de 20 milliards d'euros (32 milliards de dollars canadiens) met l'accent sur l'agriculture de précision, la production en environnement contrôlé, la transformation et la logistique. Bon nombre de ces investissements sont acheminés par le modèle néerlandais de ports écologiques, qui regroupe ensemble l'AEC pour tirer parti des retombées communes de l'infrastructure, de l'énergie, de la logistique et de l'innovation.
- Le Plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes de 2023 de la France vise à augmenter l'offre domestique de 5 points de pourcentage d'ici 2030 et de 10 points de pourcentage d'ici 2035. Soutenus par des investissements publics de 400 millions d'euros (640 millions de dollars canadiens) sur deux ans, ces investissements sont appuyés par des politiques visant à renforcer la transformation grâce à des pôles de compétitivité, à établir des liens entre les entreprises, les chercheurs et les producteurs et les grandes sources de financement public, et à améliorer la distribution alimentaire au moyen de projets alimentaires territoriaux, lesquelles harmonisent la production, la transformation, la logistique et les marchés publics dans les systèmes alimentaires régionaux.
- Le Japon prévoit d'augmenter son taux d'autosuffisance alimentaire calorique de 38 % à 45 % d'ici 2030 grâce à un ensemble coordonné de réformes législatives, d'agriculture



intelligente et de technologies d'amélioration de la productivité ainsi qu'à la mise à l'échelle de l'AEC. Le Japon investit 46,72 milliards de yens (400 millions de dollars canadiens) dans un fonds d'accélération des technologies agricoles et de subventions complémentaires, ce qui permet d'augmenter rapidement le nombre d'exploitations verticales et intérieures. En effet, le nombre d'installations augmente d'environ 15 % par an depuis 2020.

Ces stratégies comprennent une gouvernance et une responsabilisation claires, notamment des stratégies sur la sécurité alimentaire prévues par la loi et la production de rapports comme moyen de soutenir l'orientation stratégique à long terme.

## Mesures en cours pour améliorer l'accès à des aliments abordables et la sécurité alimentaire

Le gouvernement du Canada a récemment pris une série de mesures visant à rendre la vie plus abordable pour la population canadienne et à renforcer la production alimentaire nationale et la concurrence afin de bâtir une économie plus résiliente et abordable pour l'avenir.

Face à la hausse du **prix des aliments**, le gouvernement a pris les mesures suivantes :

- Mise en place de l'**Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels**, qui aidera plus de 12 millions de Canadiens à faible et moyen revenu. Ces paiements automatiques permettront d'offrir une aide pouvant atteindre 950 \$ par individu et 1 890 \$ aux familles ayant deux enfants au cours de l'année de prestations 2026-2027.
- Le **Programme national d'alimentation scolaire** est devenu permanent, et avec 216,6 millions de dollars par année à compter de 2029-2030, il fournira jusqu'à 400 000 repas sains supplémentaires aux enfants chaque année et permettra aux familles participantes d'économiser une moyenne de 800 \$ par année.
- Annonce d'un investissement de 20 millions de dollars pour l'achat et la distribution de nourriture par des organismes nationaux, régionaux et locaux partout au Canada afin de soutenir les personnes confrontées à l'insécurité alimentaire, dans le cadre du nouveau **volet de soutien communautaire** du Fonds des infrastructures alimentaires locales.

Afin d'améliorer la **sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada**, grâce à des mesures visant à soutenir la production et la transformation des aliments au pays, le gouvernement du Canada a pris les mesures suivantes :

- Mise en œuvre de mesures fiscales ciblées, comme la **superdéduction à la productivité**, à savoir un ensemble d'incitatifs fiscaux bonifiés visant l'ensemble des nouveaux investissements en capital. Cette mesure permettra aux entreprises d'amortir immédiatement une plus grande partie du coût de leurs nouveaux investissements. Il est ainsi plus attrayant d'investir dans des machines, de l'équipement, des technologies et d'autres actifs qui améliorent la productivité et, par conséquent, la compétitivité du Canada.
- Autorisation de la **déduction immédiate des coûts liés à la construction ou à l'agrandissement de serres**, afin de réduire les coûts initiaux et d'accroître l'offre intérieure de fruits et légumes frais.
- Collaboration avec les provinces et les territoires pour finaliser le **Code de conduite pour le secteur des produits d'épicerie** en janvier 2026, améliorant ainsi la transparence et l'équité des échanges dans l'ensemble de la chaîne de valeur ainsi que les relations entre les fournisseurs et les détaillants.
- Suspension temporaire de la **taxe d'accise sur le carburant** pour l'essence et le diesel partout au Canada, du 20 avril 2026 au 7 septembre 2026, réduisant ainsi les coûts de 10 cents le litre pour l'essence ordinaire et de 4 cents pour le diesel.
- Modification de la *Loi sur la concurrence* pour mieux permettre au Bureau de la concurrence de prendre des mesures relativement aux **contrôles de propriété** qui limitent les possibilités d'exploitation de nombreux détaillants alimentaires indépendants, réduisant ainsi le choix pour les consommateurs; le gouvernement continuera de mobiliser les provinces et les territoires pour encourager l'adoption de nouvelles mesures relevant de leur compétence dans le but d'éliminer les applications nuisibles de cette pratique.

La **gestion de l'offre** est essentielle à l'autosuffisance du Canada en produits laitiers, en œufs et en volaille à des prix stables. Ces produits de haute qualité sont produits et transformés ici, au Canada, contribuant ainsi à la vitalité rurale et à la souveraineté alimentaire du pays. Dans le cadre du régime de gestion de l'offre, la production agricole est adaptée à la demande intérieure, ce qui garantit un revenu équitable aux producteurs et assure un approvisionnement stable aux consommateurs. Grâce à des initiatives comme le Fonds d'investissement pour la transformation des produits sous gestion de l'offre et le Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs, le gouvernement soutient les investissements dans les installations de production et de transformation des produits laitiers, de la volaille et des œufs qui améliorent la productivité, l'efficacité et la sécurité alimentaire, notamment la construction ou l'agrandissement d'infrastructures ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements automatisés et de nouvelles technologies.

- Mise en place des **rapports d'étape récurrents sur l'examen du fardeau administratif** afin d'accélérer l'élimination des règlements obsolètes ou inutiles dans l'ensemble du gouvernement du Canada, ce qui permettra une plus grande transparence, un allègement du fardeau réglementaire et des obstacles au commerce ainsi qu'un système de réglementation plus rapide et plus efficace pour tous.
- Des mesures ont été prises pour renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales, accélérer les projets d'infrastructure essentiels, améliorer la compétitivité et réduire les obstacles au commerce intérieur et à la mobilité de la main-d'œuvre au moyen de l'initiative sur l'unité de l'économie canadienne et du Bureau des grands projets.

Le gouvernement du Canada facilite l'intégration des jeunes agriculteurs dans le secteur, son accès au financement et la reprise de l'exploitation familiale. Parmi les mesures prises récemment pour faciliter la relève agricole, mentionnons l'augmentation de l'exonération cumulative des gains en capital à hauteur de 1,25 million de dollars pour les biens agricoles admissibles et, à partir de 2026, l'indexation sur l'inflation. En outre, le gouvernement continuera de faciliter les transferts agricoles intergénérationnels à impôt différé.

Le gouvernement a maintenu à 250 000 dollars la limite d'avance sans intérêt du Programme de paiements anticipés pour toutes les avances non liées au canola pour l'année de programme 2026, afin d'améliorer la trésorerie des producteurs pendant la saison de culture et de commercialisation, période durant laquelle ce soutien est le plus utile. Cette mesure devrait permettre à environ 8 600 producteurs d'économiser environ 37,4 millions de dollars en intérêts en 2026. Cela s'ajoute à la limite de 500 000 dollars sans intérêt pour les avances sur le canola de 2025 et 2026, annoncée en septembre 2025 en réponse aux droits de douane sur les produits à base de canola, qui devrait permettre à environ 6 000 producteurs d'économiser environ 31,2 millions de dollars en intérêts supplémentaires en 2026. Le gouvernement continuera d'évaluer l'évolution de la situation financière et des conditions du marché auxquelles sont confrontés les producteurs afin de déterminer si le Programme de paiements anticipés répond à leurs besoins.

Dans le cadre de la Mise à jour économique du printemps, on a également annoncé des mesures visant à élargir l'accès à des possibilités d'expérience pratique et de formation en cours d'emploi afin que les jeunes puissent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour intégrer avec confiance le marché du travail, notamment par le recrutement, la formation et l'embauche de 80 000 à 100 000 nouveaux travailleurs des métiers désignés Sceau rouge, la mise en place d'une subvention aux apprentis restructurée et l'amélioration de la déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre. Ces travailleurs seront essentiels pour favoriser la croissance du secteur en construisant ce qui est nécessaire, là où c'est nécessaire.

Grâce à une collaboration continue avec des partenaires nationaux et internationaux, le Canada fait progresser le développement et l'application des sciences agricoles. Ces efforts permettent aux agriculteurs et aux producteurs d'accéder aux connaissances et aux technologies les plus récentes qui sont à la base de la productivité du secteur et de la sécurité alimentaire. Le Canada collabore avec d'autres pays pour établir des partenariats scientifiques dans des domaines de recherche comme l'édition génétique, l'agriculture de précision et les systèmes de production. Le renforcement des partenariats avec des partenaires de confiance permettra d'accroître la capacité de production alimentaire, de soutenir la croissance à long terme du secteur et de contribuer à la mise en place d'un système alimentaire plus résilient et autosuffisant pour tous les Canadiens.

Le gouvernement continue d'accorder la priorité aux producteurs et aux rôles essentiels qu'ils jouent, notamment par l'entremise du Partenariat canadien pour une agriculture durable existant, un accord quinquennal de 3,5 milliards de dollars à coûts partagés. Le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires en vue d'un accord successeur qui débutera en avril 2028, afin de s'assurer que les agriculteurs puissent être compétitifs et prospérer sur le marché mondial pour les années à venir.

#### **La technologie et l'innovation au service du système alimentaire canadien**

Les technologies de pointe, notamment l'IA, l'automatisation et les outils fondés sur les données, renforcent la productivité et la résilience du système alimentaire canadien. L'agriculture de précision et les fermes intelligentes aident les producteurs à réduire l'utilisation d'intrants et à remédier aux pénuries de main-d'œuvre, grâce à une pulvérisation ciblée basée sur l'IA qui permet d'appliquer des produits de protection des cultures uniquement là où c'est nécessaire. Les données et les outils numériques du gouvernement fédéral améliorent également la planification, la prise de décisions et l'accessibilité des programmes dans l'ensemble du secteur agroalimentaire.

## Travailler en partenariat avec les peuples autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler directement avec des partenaires autochtones pour faire progresser l'autodétermination et améliorer l'accessibilité des aliments en magasin, des aliments traditionnels issus de la chasse et de la récolte ainsi que des aliments produits localement. Les mesures proposées dans le cadre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire du Canada s'appuient sur le travail pangouvernemental en cours avec les peuples autochtones pour élaborer conjointement des solutions visant à renforcer la sécurité alimentaire.

Conformément à la Politique sur la sécurité alimentaire dans l'Inuit Nunangat, plusieurs ministères et organismes travaillent de concert avec des partenaires inuits pour éliminer les obstacles qui limitent la vente et le commerce d'aliments locaux cultivés traditionnellement.

Comme promis dans le budget de 2025, un processus d'élaboration conjointe fondé sur les distinctions est en cours pour s'assurer que la réforme de Nutrition Nord Canada renforcera les solutions communautaires pour la souveraineté alimentaire. Le programme a élargi son champ d'activité au-delà de l'octroi de subventions au détail pour s'attaquer plus globalement à la sécurité alimentaire en finançant directement des organisations autochtones chargées de mettre en œuvre des programmes de récolte et d'alimentation communautaire.

## Nouvelles initiatives pour donner plus de choix, plus de contrôle et plus de Canada dans notre assiette

**La Stratégie nationale de sécurité alimentaire** rendra les aliments plus abordables et plus accessibles, et fera en sorte qu'une plus grande partie de ces aliments sera produite ici, chez nous, ce qui renforcera notre résilience à l'échelle du pays et réduira notre dépendance à l'égard des autres.

De nouvelles initiatives s'attaquent aux causes structurelles qui sont un obstacle à un approvisionnement alimentaire fiable et qui touchent la population canadienne partout au pays, en particulier les plus vulnérables.

La Stratégie améliorera la manière dont les aliments sont cultivés, transportés et vendus afin de créer des chaînes d'approvisionnement plus efficaces et d'éliminer les coûts inutiles. Elle stimulera la productivité et l'innovation, créera des emplois et offrira plus d'options à ceux qui veulent acheter des produits canadiens.

**Ce faisant, elle rendra le système alimentaire canadien plus résilient, plus abordable et plus autonome.**

#### Principal indicateur de rendement

- Selon le Guide alimentaire canadien, la part des aliments sains produits au pays offerts sur le marché à la population canadienne augmentera de 75 % à 85 % d'ici 2032.

## Garantir des prix concurrentiels, plus de choix et l'accessibilité des produits



**Objectif : Réduire le prix des aliments pour les familles canadiennes** en s'attaquant aux facteurs qui contribuent à l'inflation des prix des aliments, notamment la concentration des marchés du commerce de détail et de gros, les coûts de transport élevés, les inefficacités de la chaîne d'approvisionnement et les règlements inutiles.

**Pour réduire le coût des aliments et offrir davantage de choix aux consommateurs, le gouvernement mettra sur pied un nouveau Fonds de liaison alimentaire de 1 milliard de dollars sur 10 ans.**

- Les systèmes de distribution alimentaire du Canada présentent actuellement certaines faiblesses, notamment la concurrence limitée dans les épiceries au détail, l'absence de solutions de rechange aux marchés de gros, des distributeurs régionaux limités et des lacunes dans l'entreposage et le transport réfrigérés. Ces lacunes augmentent les coûts pour les consommateurs, limitent l'accès aux aliments canadiens et augmentent les pertes et le gaspillage.
- De nombreux épiciers indépendants doivent s'appuyer sur les grandes chaînes pour l'approvisionnement et la distribution, ce qui les oblige à s'en remettre à des concurrents beaucoup plus importants pour les produits qu'ils vendent aux Canadiens. Le gouvernement continuera d'explorer des options visant à renforcer la concurrence dans le secteur de l'épicerie.

## Marchés de produits alimentaires à grande échelle

- Les marchés de produits alimentaires à grande échelle et les carrefours alimentaires aideront les agriculteurs et les entreprises alimentaires à transporter plus efficacement les aliments cultivés localement, ce qui leur permettra de concurrencer plus facilement les grands épiciers sur le plan des prix et de réduire les coûts de distribution des aliments.
- En réunissant de nombreux acheteurs et vendeurs, les marchés aident les épiciers indépendants à rester compétitifs en leur donnant accès à des produits abordables sans dépendre de systèmes d'approvisionnement appartenant aux grandes chaînes de vente au détail et élargissent l'accès aux fruits et légumes frais dans les communautés mal desservies.
- Les marchés de produits alimentaires servent de marchés publics de gros à fort volume qui regroupent les aliments à grande échelle et offrent aux détaillants et aux organismes indépendants une solution de rechange aux chaînes d'approvisionnement alimentaires dominantes, contribuant ainsi à rétablir la concurrence et à stabiliser les prix.
- Ils permettent également aux petits détaillants d'élargir l'éventail de produits qu'ils peuvent obtenir, notamment des fruits et légumes ethnoculturels que l'on ne trouve généralement pas dans les grandes chaînes, et d'offrir des produits cultivés localement dès le début de la saison, parfois plus rapidement et plus régulièrement que les grands supermarchés.
- Les investissements publics permettraient d'amener les projets à surmonter les coûts d'investissement initiaux élevés.
- Les fonds pourraient être utilisés pour accroître le Marché des produits alimentaires de l'Ontario et établir des marchés similaires ailleurs dans des régions qui ne disposent actuellement pas de ce type d'infrastructure publique et où l'on observe une croissance des populations urbaines à proximité des zones de production alimentaire et des grands corridors de transport.

Fondé en 1954, le **Marché des produits alimentaires de l'Ontario (MPOA)** distribue chaque année près de deux milliards de livres de fruits et légumes à l'échelle du Canada et dessert environ 5 000 acheteurs inscrits, dont des épiciers indépendants.

La majorité, soit 90 % des aliments vendus au marché agricole des entrepôts, qui fait partie du MPOA, est produite dans un rayon de 200 km. Le Marché des produits alimentaires de l'Ontario est le seul marché de produits alimentaires de ce type au Canada et le quatrième terminal en importance en Amérique du Nord.

## Carrefours alimentaires

- Là où les marchés de produits alimentaires à grande échelle ne sont pas viables, des carrefours alimentaires commerciaux, y compris des détaillants indépendants et des coopératives, serviront de points de distribution, consolidant l'offre et le transport afin de réduire les coûts et d'offrir des aliments à des prix concurrentiels.

- Les carrefours alimentaires relient les producteurs locaux aux acheteurs à proximité en gérant les étapes à suivre une fois que les aliments quittent la ferme, y compris la collecte des produits auprès de différents producteurs, l'entreposage et la livraison aux magasins, aux restaurants, aux établissements et aux consommateurs.
- Les carrefours alimentaires sont particulièrement importants dans les régions rurales et éloignées, y compris les collectivités du Nord et de l'Arctique, car ils aident à surmonter les obstacles que représentent les longues distances et les coûts de transport élevés en consolidant l'approvisionnement local, en réduisant le gaspillage et en améliorant un accès fiable à des aliments frais produits localement.
- Les carrefours alimentaires peuvent accroître l'approvisionnement alimentaire local en aidant les établissements à surmonter la complexité que représente la coordination de nombreux petits fournisseurs et en simplifiant les processus d'achat.
- En plus du financement en capital, le programme appuiera la mise en place d'infrastructures numériques communes et le renforcement des capacités opérationnelles, ce qui permettra d'améliorer la logistique et la coordination et d'acheminer les aliments à moindre coût et plus efficacement, avec moins de pertes, vers les personnes et les collectivités qui en ont le plus besoin.
- Les investissements soutiendront également des réseaux d'épiceries et d'achats indépendants et coopératifs commercialement viables afin de favoriser la création, l'élargissement ou la modernisation des capacités de distribution partagées, notamment l'entreposage frigorifique, le transport par camion et la livraison directe aux consommateurs.
- Le financement permettra l'établissement de jusqu'à 20 à 40 carrefours, offrant ainsi une solution de rechange viable aux grands détaillants.

**Les Fermes Lufa (Québec)** exploitent six fermes urbaines à travers Montréal et collaborent avec plus de 200 agriculteurs et producteurs locaux pour proposer sur leur boutique en ligne une sélection de produits frais, locaux et issus d'une production responsable. Leurs paniers entièrement personnalisables approvisionnent chaque semaine plus de 30 000 foyers entre Québec et Ottawa, et plus de 97 % de leurs quelque 2 000 produits proviennent de fournisseurs canadiens. En optimisant leurs activités et en innovant dans le domaine de l'agriculture urbaine, l'entreprise a réussi à proposer 50 articles (et plus) à des prix plus abordables que ceux des grands détaillants.

**The Station Food Hub Company (Nouvelle-Écosse)** fournit à des acheteurs institutionnels des produits alimentaires à valeur ajoutée fabriqués à partir d'ingrédients excédentaires provenant des fermes locales, en s'appuyant sur les réseaux nationaux de services alimentaires, dont Sysco et Gordon Food Services, pour la distribution.

### Le gouvernement prendra les mesures suivantes pour stimuler la concurrence :

- Renforcement de la capacité d'application de la *Loi sur la concurrence* et de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence* (financement permanent de 12,9 millions de dollars par année) afin d'accroître leur capacité d'intervention, de soutenir le traitement d'un plus grand nombre de dossiers par le Bureau de la concurrence et de contribuer à la réduction des coûts pour les consommateurs. Ces fonds s'appuieront sur les améliorations déjà apportées à la *Loi sur la concurrence* afin de renforcer la concurrence tout au long de la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire.
  - En 2025, les activités d'application de la loi menées par le Bureau de la concurrence ont généré des économies annuelles de 2,6 milliards de dollars.
- La ministre de l'Industrie tirera parti de ses nouveaux pouvoirs d'étude de marché prévus par la *Loi sur la concurrence*, au besoin, pour appuyer la réalisation par le Bureau de la concurrence d'un examen approfondi de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Cet examen permettra d'orienter l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et de déterminer les domaines à privilégier dans le cadre d'éventuelles mesures d'application de la loi.

### Le gouvernement prendra les mesures suivantes pour mieux protéger les intérêts des consommateurs :

- Inviter les provinces et les territoires à mettre en place des prix unitaires normalisés, comme c'est déjà le cas au Québec, afin d'aider les Canadiens à repérer l'option la moins coûteuse, même lorsque les formats, les quantités ou les marques diffèrent. Cette mesure contribuera à améliorer la transparence et permettra aux consommateurs de prendre des décisions éclairées.
- Moderniser la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) afin de garantir l'utilisation responsable et transparente des renseignements personnels des Canadiens, notamment pour faire face à des risques émergents, comme la tarification fondée sur la surveillance.
  - De plus, les récentes réformes de la *Loi sur la concurrence* ont renforcé la capacité du Bureau de la concurrence à intervenir face à des pratiques susceptibles de limiter la concurrence, y compris la collusion algorithmique. Le Bureau a depuis enquêté sur l'utilisation de logiciels de fixation des prix dans deux marchés.

## Le gouvernement prendra les mesures suivantes afin de faciliter l'entrée de jeunes agriculteurs dans le secteur :

- Renforcer davantage les mesures récentes visant à appuyer la relève agricole, notamment en doublant le plafond des prêts garantis et en prolongeant les périodes prévues par la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* afin de mieux soutenir les nouveaux agriculteurs ainsi que les transferts intergénérationnels d'exploitations agricoles.
- Mettre en place un groupe de travail chargé d'étudier les mesures de soutien possibles pour les transferts intergénérationnels d'exploitations agricoles afin de mieux tenir compte de la structure des exploitations agricoles modernes.

### Principaux indicateurs de rendement

- D'ici la fin de 2026, un accord sera conclu avec le gouvernement de l'Ontario sur l'expansion du Marché des produits alimentaires de l'Ontario, ce qui comprendra du financement fédéral.
- D'ici la fin de 2028, la construction de deux autres marchés de produits alimentaires sera en cours.
- D'ici la fin de 2028, dix carrefours alimentaires seront mis sur pied ou agrandis; ils afficheront des prix moyens plus bas pour une liste normalisée d'aliments par rapport aux principaux détaillants en alimentation dans la même zone de service.
- D'ici 2030, le nombre d'épiciers indépendants achetant leurs produits auprès de marchés ou de carrefours augmentera de 15 %.
- D'ici 2030, la proportion des ventes d'aliments locaux par les petits et moyens producteurs augmentera de 25 %.
- Une augmentation de 10 % du nombre d'enquêtes ouvertes chaque année par le Bureau de la concurrence, ce qui entraînera des économies de près de 350 millions de dollars par an pour les consommateurs.

## Transformer les aliments plus près de leur lieu de culture afin de réduire les prix et de créer de nouveaux emplois



**Objectif : Transformer davantage d'aliments au pays** pour rendre le Canada plus autosuffisant et stimuler la croissance économique.

### Le gouvernement fera des investissements de transformation dans le secteur canadien de la fabrication d'aliments afin de renforcer la capacité du Canada à transformer davantage d'aliments cultivés au Canada et d'encourager l'innovation dans l'ensemble du secteur alimentaire :

- Par l'entremise d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et des agences de développement régional, le gouvernement fera appel aux chefs de file du secteur pour les inviter à proposer des projets visant à améliorer la résilience et l'autosuffisance dans le domaine de la transformation alimentaire, en créant de nouvelles capacités, en modernisant les capacités existantes et en renforçant nos infrastructures de soutien. Le Fonds d'intervention stratégique lancera une première vague d'appels à propositions en juin 2026, suivie d'une deuxième vague à l'automne 2026, en collaboration avec les agences de développement régional.
  - Approche adaptée au secteur agroalimentaire :
    - 350 millions de dollars de financement existant provenant du Fonds de réponse stratégique (FRS) destinés à des projets agroalimentaires, avec des contributions pouvant atteindre 50 millions de dollars.
    - 150 millions de dollars, à même le financement existant du FRS, pour soutenir des écosystèmes nationaux d'innovation liés à l'alimentation.
  - Nouveau fonds de 150 millions de dollars pour le programme Croissance économique régionale par l'innovation pour soutenir des projets agroalimentaires, avec des contributions pouvant atteindre 10 millions de dollars.
- Allouer 150 millions de dollars en nouveaux fonds au Fonds pour la sécurité alimentaire dans le cadre de l'actuelle Initiative régionale de réponse tarifaire afin d'aider les petites et moyennes entreprises du secteur de l'alimentation et les organismes du système alimentaire à accroître la capacité nationale de

**Rainy River Grain Company** a reçu un financement de FedNor afin de moderniser, d'automatiser et d'améliorer l'efficacité de ses installations de séchage et d'entreposage du grain, ce qui lui permettra de diversifier ses produits et de mieux desservir le marché canadien.

transformation, de production, d'entreposage, de distribution et de livraison des aliments aux collectivités.

- Allouer 100 millions de dollars en nouveaux fonds au Programme des grappes d'innovation mondiales, qui soutient notamment Protein Industries Canada en plus d'autres grappes, afin d'établir un fonds collaboratif pour l'innovation alimentaire, fondé sur un modèle de consortium en vue de soutenir les PME canadiennes et les entreprises en croissance tout au long du continuum de l'innovation. Le financement aidera les entreprises canadiennes à commercialiser leur propriété intellectuelle, à stimuler la demande nationale et internationale pour des ingrédients et des produits alimentaires canadiens à valeur ajoutée, ainsi qu'à élargir la portée de la production et de la transformation alimentaires au Canada.
- Définir et élaborer des mesures incitatives pour attirer les investissements
  - En s'appuyant sur les efforts existants visant à attirer les investissements, coordonner les activités des ministères fédéraux afin de proposer des démarches ciblées et des mesures incitatives adaptées pour encourager des multinationales à réaliser des investissements importants au Canada. Ces efforts viseront de 15 à 20 entreprises offrant les perspectives d'investissement les plus prometteuses au pays.
- Établir un nouveau fonds de financement de projets dans le secteur agroalimentaire d'un milliard de dollars, administré par Financement agricole Canada, afin de stimuler des projets à valeur ajoutée, à forte intensité capitalistique et à fort potentiel pour le secteur canadien de l'agroalimentaire. Ce nouveau fonds s'ajoute aux 2 milliards de dollars que FAC consacre à l'innovation dans le secteur canadien de

**Avena Foods**, une compagnie meunière moulinière d'avoine et de légumineuses basée à Regina, s'est développée en tant qu'innovatrice en ingrédients grâce au soutien de Protein Industries Canada — l'une des grappes d'innovation mondiales du Canada. Ce partenariat a permis à Avena Foods d'accélérer sa recherche et son développement et de lancer des ingrédients durables, nutritifs et adaptés aux personnes allergiques. Avec 5,5 millions de dollars en financement de la grappe d'innovation et 9,5 millions de dollars provenant des partenaires du projet, dont Big Mountain Foods, Danone Canada et Old Dutch, Avena Foods a réussi à améliorer les produits alimentaires et les collations destinés au marché canadien, tout en réduisant son empreinte environnementale et en s'étendant à l'échelle mondiale.

**Kraft Heinz Canada** s'est engagée à investir 250 millions de dollars pour moderniser son usine de Montréal et ainsi accroître la production de ses produits alimentaires de base, tandis que **Mars Canada** s'est engagée à investir 180 millions de dollars dans la mise à niveau de ses installations ontariennes de fabrication de collations, d'aliments et de nourriture pour animaux de compagnie.

l'alimentation et de l'agriculture, un effort renforcé par l'engagement déjà annoncé de 5 milliards de dollars provenant d'une coalition d'investisseurs du secteur privé.

- Le ministère des Pêches et des Océans collabore avec les gouvernements provinciaux pour renouveler le Fonds des pêches, afin de stimuler l'innovation et de renforcer la capacité nationale de production et de transformation dans le secteur canadien du poisson et des fruits de mer.

### Principaux indicateurs de rendement

- De 2027 à 2035, le PIB de l'industrie de la transformation des aliments, qui croît actuellement de 1,6 % par an en moyenne, augmentera en moyenne de 2,75 % par an.
- Faire passer de 70 % à 80 % la proportion d'aliments transformés consommés au Canada qui ont été produits au pays.

## Cultiver des fruits et des légumes toute l'année pour réduire la dépendance aux importations



**Objectif : Cultiver plus de fruits et de légumes, de manière plus efficace, tout au long de l'année** afin que le Canada dépende moins des importations.

### Pour tirer parti des réussites de la production en serre et accroître la production de fruits et légumes toute l'année, le gouvernement investira :

- 750 millions de dollars sur sept ans dans la démarche de croissance de l'agriculture en environnement contrôlé au moyen de deux volets qui augmenteront notre capacité de culture de fruits et légumes.

#### **Volet Adoption de technologies pour l'AEC (650 millions de dollars sur sept ans)**

- Soutenir les producteurs dans l'adoption de technologies (p. ex. automatisation, robotique, éclairage et outils numériques pour la croissance des cultures) afin de réduire les coûts énergétiques et d'exploitation liés à la production en AEC, y compris par la modernisation des installations existantes et la construction de nouvelles installations.
- Permettre aux producteurs de s'appuyer sur des systèmes éprouvés afin de produire de façon concurrentielle une plus grande diversité de fruits et légumes et d'accroître leurs activités en toute confiance.

#### **Augmentation de la production alimentaire locale dans les collectivités rurales et nordiques (100 millions de dollars sur sept ans)**

- Soutenir les collectivités rurales et nordiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions adaptées à leurs défis particuliers.

La production de fraises en serre illustre les possibilités de croissance qui peuvent découler d'un effort concerté, la production de fraises ayant presque triplé depuis 2020, passant de 2,5 millions de kilogrammes à plus de 7,5 millions de kilogrammes pour une valeur de 75,2 millions de dollars en 2024.

Entre 2021 et 2025, **GoodLeaf Farms** (Alberta, Ontario, Québec) a amassé plus de 200 millions de dollars de financement, comptant maintenant de nouveaux établissements à Calgary et à Montréal en plus de son installation à Guelph. Ces trois installations produisent conjointement environ 5 millions de livres de légumes verts à feuilles par année.

Depuis 2019, **le projet de recherche Naurvik sur la production végétale à Gjoa Haven** (au Nunavut), dirigé et exploité par la collectivité, utilise des approches axées sur l'énergie renouvelable pour produire des légumes, des herbes, des petits fruits et des fleurs dans une ferme en conteneurs et des structures à châssis froid déployées à l'extérieur.

### Principaux indicateurs de rendement

- D'ici 2032, doubler la valeur de la production agricole en environnement contrôlé vendue sur le marché canadien, pour la faire passer de 774 millions de dollars en 2024 à 1,55 milliard de dollars en 2032.
- D'ici 2032, réduire de 20 % notre dépendance aux cultures importées qui peuvent être cultivées grâce à l'agriculture en environnement contrôlé.
- D'ici 2032, réduire de 10 à 20 % les coûts relatifs à la main-d'œuvre et à l'énergie pour la production agricole en environnement contrôlé.

## Approches réglementaires visant à réduire les coûts et à stimuler la croissance économique tout en protégeant la santé et la salubrité



**Objectif : Réduire les coûts, tout en protégeant la santé et la salubrité, en éliminant les obstacles réglementaires et en améliorant les normes de service.**

Le système de réglementation canadien fondé sur la science est solide et a joué un rôle déterminant dans l'établissement de la réputation internationale du Canada en matière de salubrité des aliments et de capacité d'exportation. Parallèlement, les intervenants de l'industrie s'inquiètent du fardeau administratif, de la complexité et des longs délais d'approbation pour les nouveaux produits et technologies. En décourageant l'investissement et en accroissant la dépendance du Canada aux importations, ces obstacles peuvent influencer directement sur l'approvisionnement alimentaire et l'accessibilité financière.

### **Le gouvernement prendra les mesures suivantes pour éliminer les obstacles qui augmentent les coûts et freinent l'innovation et l'investissement dans le système alimentaire canadien :**

Modifier la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* et la *Loi sur les produits antiparasitaires* pour tenir compte de la sécurité alimentaire et du coût des aliments sans compromettre la santé et la salubrité. Ce virage permettra d'accroître la productivité agricole et de renforcer l'autosuffisance alimentaire du Canada.

Le gouvernement donnera aussi aux producteurs agricoles et aux éleveurs un accès à davantage d'intrants, potentiellement à moindre coût, afin d'accroître leur compétitivité. Les consommateurs en bénéficieront, car l'approvisionnement alimentaire sera plus stable et la production alimentaire, plus efficace sur le plan des coûts. Plus précisément, le gouvernement :

- Éliminera les arriérés et accélèrera les processus d’approbation pour les semences, les aliments pour animaux, les engrais et les produits biologiques vétérinaires (11,3 millions de dollars sur quatre ans).
- Établira de nouveaux pouvoirs permettant l’utilisation temporaire de certains pesticides dans des conditions précises lorsque le gouvernement le juge nécessaire pour protéger la sécurité alimentaire ou économique du Canada.
- Réduira les fardeaux et la complexité réglementaires qui causent des retards inutiles et nuisent à la disponibilité prévisible des produits de lutte antiparasitaire.
- Collaborera avec d’autres autorités compétentes de confiance afin de mettre en commun les données scientifiques et les éléments factuels permettant d’accélérer l’homologation des intrants agricoles essentiels et permettra au Canada de tirer parti des approbations de produits accordées dans d’autres pays.
  - Cela a récemment été démontré lorsque les gouvernements australien et canadien ont convenu de coopérer dans le domaine des intrants agricoles et des révisions réglementaires afin de soutenir la résilience économique, le commerce et la prospérité de la région indo-pacifique.
- Explorera les possibilités permettant de mieux mettre en adéquation le potentiel du Canada atlantique en matière d’exploitation des ressources en gaz naturel avec l’évolution des besoins en engrais. Un dialogue continu avec les acteurs du secteur et les partenaires provinciaux pourrait permettre de déterminer si les conditions sont réunies pour soutenir de futures possibilités de développement dans ce domaine.

Ces efforts généreront des avantages concrets pour les producteurs, notamment par l’accélération de l’approbation des vaccins destinés au secteur de l’élevage (p. ex. bovins, moutons, porcs, volaille et poissons) ainsi que de probiotiques pour la volaille déjà disponibles en Europe qui ne sont pas encore autorisés au Canada.

## Le gouvernement prendra les mesures suivantes pour accroître le commerce intérieur et l'achat d'aliments canadiens :

- Réduire la complexité administrative pour près de 4 000 établissements alimentaires autorisés par les provinces, y compris des abattoirs, en leur offrant un accompagnement pratique pour satisfaire aux exigences fédérales en matière d'aliments (12 millions de dollars sur trois ans et 3 millions de dollars de façon permanente). Cette mesure permettra à ces établissements de profiter de nouveaux débouchés, tout en offrant à la population canadienne plus de choix de produits alimentaires d'origine canadienne.
- À titre d'exemple, une petite usine de lait de soja en poudre est maintenant titulaire d'une licence fédérale, ce qui lui permet de gravir les échelons de la chaîne de valeur en transformant des fèves de soja canadiennes aux fins de la vente au Canada et de l'exportation. Les ventes potentielles se chiffrent à plusieurs millions de dollars par année.
- Accorder aux abattoirs provinciaux et aux petits éleveurs une exemption ciblée et temporaire au *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* afin de leur permettre de pallier les pénuries régionales de capacité d'abattage. Cela renforcera l'appui aux agriculteurs locaux et aux Canadiens des régions rurales, et rendra la viande plus accessible et plus abordable en réduisant le fardeau administratif fédéral et les dédoublements, notamment en s'appuyant, le cas échéant, sur les règles alimentaires provinciales et territoriales.
  - Faire en sorte que la population canadienne puisse repérer plus facilement les produits alimentaires canadiens lors des achats.
  - Tirer parti du pouvoir d'achat du gouvernement fédéral, grâce à la Stratégie nationale d'approvisionnement en aliments et en boissons récemment renouvelée et au Cadre stratégique « Achetez canadien », afin de favoriser la stabilité du marché des produits alimentaires fabriqués et transformés au pays.
  - Travailler avec les provinces et les territoires pour promouvoir l'achat de produits canadiens dans le cadre de l'approvisionnement public.

### Principaux indicateurs de rendement

- Éliminer l'arriéré des applications à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et à la Direction de la réglementation des pesticides (DRP) d'ici la fin de 2026.
- Réduire d'au moins un tiers le délai moyen de traitement des futures approbations à l'ACIA et à la DRP.